

**Les transferts interfamiliaux au Québec :  
héritages et transferts volontaires**

par Marc-André Gauthier

Données sociodémographiques en bref, octobre 2015  
Volume 20, numéro 1, p. 1-8

Notice bibliographique suggérée :

GAUTHIER, Marc-André (2015). « Les transferts interfamiliaux au Québec :  
héritages et transferts volontaires », *Données sociodémographiques en bref*,  
vol. 20, n° 1, octobre, Institut de la statistique du Québec, p. 1-8.

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives Canada  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
4<sup>e</sup> trimestre 2015  
ISSN 1715-6378 (en ligne)  
© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 1996

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans  
l'autorisation du gouvernement du Québec.  
[www.stat.gouv.qc.ca/droits\\_auteur.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm)

Données  
 sociodémographiques **en bref**

Octobre 2015 | Volume 20, numéro 1

**Les transferts interfamiliaux au Québec :  
 héritages et transferts volontaires**

 Par Marc-André Gauthier<sup>1</sup>

Peu d'études ont été produites au sujet des transferts patrimoniaux entre les familles au Québec ou au Canada. Pourtant, les transferts interfamiliaux de richesses joueraient un rôle clé dans toutes les sociétés (Mason et coll., 2006 : 6). L'ampleur de ce phénomène économique inciterait pourtant à ce que l'on se penche sur celui-ci dans une perspective d'amélioration des politiques gouvernementales de redistribution (Shoeni, 1997 : 423). Que ce soit sous la forme d'héritages, de transferts financiers réguliers ou occasionnels versés par les familles vivantes, les transferts de richesse contribuent à définir les conditions socioéconomiques des individus et familles (Gottlieb et coll., 2014) en plus de constituer une variable de première importance pour saisir les inégalités intergénérationnelles (Piketty, 2013). Le présent article propose précisément d'analyser ces formes de soutiens interfamiliaux à partir des résultats de l'*Enquête sur la sécurité financière* (ESF) de 2005 et 2012. Cette enquête de Statistique Canada constitue l'une des sources de données les plus complètes sur le sujet. En première partie, nous nous intéressons à cerner le phénomène des successions au Québec en examinant plus particulièrement les inégalités entre les familles légataires et non légataires. En deuxième partie, nous traçons le portrait des familles québécoises donatrices.

**La proportion de familles  
 héritières au Québec a  
 rejoint celle des provinces  
 de l'Ouest en 2012**

On estime à environ 20 milliards de dollars le total des montants transférés sous forme d'héritage au Québec entre 2007 et 2012 (donnée non illustrée). En 2012, environ 28 % des familles québécoises déclarent que l'un de leurs membres a déjà reçu un héritage, une proportion analogue à celles affichées par les autres provinces, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador (tableau 1). Les résultats de l'ESF suggèrent par ailleurs un accroissement significatif du nombre de successions au Québec. En 2005, seulement 17 % des familles avaient hérité, soit une proportion qui était plus faible que celle des provinces à l'ouest de la rivière des Outaouais où environ le quart des familles déclaraient avoir déjà reçu un héritage.

**TABLE DES MATIÈRES**

Les transferts interfamiliaux au Québec : héritages et transferts volontaires	1
Lien entre le revenu individuel et le faible revenu de la famille	9
Que font les ménages en manque d'argent ?	14
Les scénarios d'analyse des perspectives démographiques du Québec, 2011-2061	19
Les estimations du revenu de l' <i>Enquête nationale auprès des ménages</i> : quelques résultats d'un exercice de validation – Mise à jour	26

1. L'auteur tient à remercier ses collègues Sylvie Rheault et Stéphane Crespo pour leurs commentaires sur la version préliminaire du texte. L'auteur remercie également le Centre interuniversitaire sur les statistiques sociales (CIQSS) pour l'accès aux données de l'ESF de Statistique Canada.

Tableau 1

**Proportion de familles ayant déjà reçu un héritage selon la province, Canada, 2005 et 2012**

	2005			2012		
	%	Intervalle de confiance		%	Intervalle de confiance	
Terre-Neuve-et-Labrador	12,1*	7,4	19,1	10,0*†	7,0	14,2
Île-du-Prince-Édouard	20,6**	11,7	33,5	23,3*	16,3	32,1
Nouvelle-Écosse	18,9*	13,5	25,7	24,0	19,7	28,7
Nouveau-Brunswick	14,9**	8,4	25,1	24,3	19,8	29,4
Québec	16,5	13,8	19,6	28,1	25,8	30,5
Ontario	23,7†	21,0	26,7	25,4	23,6	27,4
Manitoba	28,7†	22,6	35,7	33,0	28,4	37,8
Saskatchewan	26,3†	21,3	31,9	32,3	27,5	37,6
Alberta	26,0†	22,2	30,2	26,8	23,8	30,0
Colombie-Britannique	27,1†	23,2	31,5	28,6	26,0	31,4
<b>Canada</b>	<b>22,3</b>	<b>20,8</b>	<b>23,9</b>	<b>26,8</b>	<b>25,7</b>	<b>28,0</b>

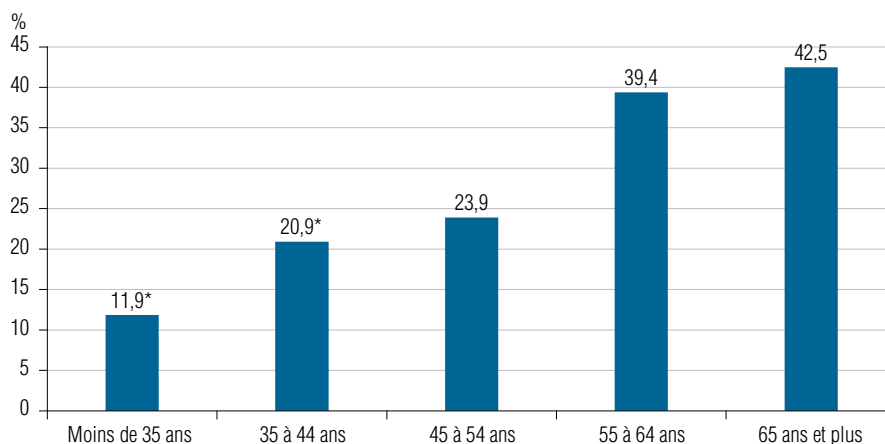
\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation entre 25 % et 33 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

† Différence statistiquement significative avec le Québec au seuil de 95 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la sécurité financière*, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 1

**Proportion de familles ayant déjà reçu un héritage selon le groupe d'âge, Québec, 2012**

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la sécurité financière*, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Comme on pouvait s'y attendre, la probabilité que les familles reçoivent un héritage augmente avec l'âge. Ainsi, environ 12 % des familles dont le principal soutien économique est âgé de moins de 35 ans déclarent avoir déjà reçu au moins un héritage alors qu'il s'agit d'approximativement 20 % des familles ayant entre 35 et 54 ans et de 40 % de celles dont le soutien est âgé de plus de 55 ans (figure 1).

Selon l'ESF de 2012, les familles héritières du Québec évaluent en moyenne la valeur totale de leurs legs à 82 100 \$ (tableau 2). On peut ainsi observer que les familles héritières de l'Alberta (153 900 \$) et de la Colombie-Britannique (137 800 \$) ont reçu en moyenne des legs largement plus importants que celles des familles du Québec. Cette différence découle sans doute de la plus faible valeur des patrimoines familiaux au Québec comparativement à ceux des familles de ces provinces<sup>2</sup>.

Les inégalités successorales entre les provinces se reflètent également entre les familles ayant hérité. En effet, les données suggèrent que les successions de large importance exercent un effet sensible sur la valeur moyenne de l'héritage. Ainsi, lorsque l'on considère la valeur médiane, on s'aperçoit que la moitié des familles héritières ont reçu des héritages de moins de 26 200 \$ au Québec, un montant représentant moins du tiers de la valeur moyenne. Ce décalage par rapport à la moyenne n'apparaît pas exceptionnel puisque celui-ci s'établit *grasso modo* à une échelle similaire dans le reste du Canada.

2. À ce sujet, voir les données du tableau CANSIM 205-0002 de Statistique Canada.

## Méthodologie et définitions

Les données de cet article proviennent principalement de l'*Enquête sur la sécurité financière* (ESF). Cette enquête, réalisée en 1999, 2005 et 2012, a été conçue dans le but de produire une évaluation exhaustive du bilan financier des unités familiales du Canada. Les unités familiales comprennent les personnes seules et les familles économiques. Une famille économique comprend un groupe de personnes apparentées qui partagent un même logement (Statistique Canada). La qualité des estimations produites a été déterminée à partir de la méthode d'autoamorçage (*bootstrap* en anglais) pour le calcul de la variance. Les différences significatives ont été évaluées à partir de la méthode des intervalles de confiance à un niveau de 95 %.

**Transfert interfamilial volontaire :** Seuls les cycles 2005 et 2012 de l'ESF recueillent des données sur ce sujet à partir de l'année de référence précédant l'enquête (2004 et 2011). Les transferts interfamiliaux englobent les familles offrant un soutien à des personnes apparentées ne faisant pas partie de l'unité familiale et, inversement, les membres de familles ayant reçu un soutien financier de la part d'une personne apparentée ne faisant pas partie de l'unité familiale. Les pensions alimentaires pour enfants et celles versées au conjoint qui sont ordonnées par un tribunal ne font pas partie des transferts interfamiliaux volontaires tels que considérés dans la présente étude.

**Héritage :** L'ESF demande aux personnes interrogées si elles ou un membre de leur famille ont déjà reçu un héritage ainsi que le montant de ce dernier. Le questionnaire de l'ESF suggère donc aux personnes interrogées d'évaluer la valeur d'un montant d'argent et non pas celle de l'ensemble des biens hérités autres que monétaires (maisons, automobiles, meubles, bijoux, etc.). Par conséquent, la valeur marchande réelle des successions est certainement sous-estimée.

Tableau 2

### Valeur de l'ensemble des héritages reçus parmi les familles bénéficiaires d'un héritage selon la province, Canada, 2012

	Moyenne			Médiane		
	\$2012	Intervalle de confiance		\$2012	Intervalle de confiance	
Terre-Neuve-et-Labrador	59 400 *	31 600	87 300	29 500 *	15 200	43 700
Île-du-Prince-Édouard	F	...	...	F	...	...
Nouvelle-Écosse	109 700 *	66 900	152 500	33 400 **	14 000	52 800
Nouveau-Brunswick	79 200 *	51 400	107 000	27 300 *	16 600	38 100
Québec	82 100	65 700	98 600	26 200	19 600	32 800
Ontario	112 900	89 700	136 100	35 400 †	26 700	44 200
Manitoba	64 000 *	44 000	84 000	19 000 *†	13 000	25 100
Saskatchewan	60 400 †	48 300	72 600	26 400 *	15 100	37 700
Alberta	153 900 *†	97 200	210 600	37 700 *†	26 000	49 300
Colombie-Britannique	137 800 †	114 800	160 900	50 200 *†	31 500	68 900
<b>Canada</b>	<b>107 700</b>	<b>96 300</b>	<b>119 100</b>	<b>32 200</b>	<b>28 900</b>	<b>35 500</b>

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation entre 25 % et 33 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

† Différence statistiquement significative avec le Québec au seuil de 95 %.

... N'ayant pas lieu de figurer.

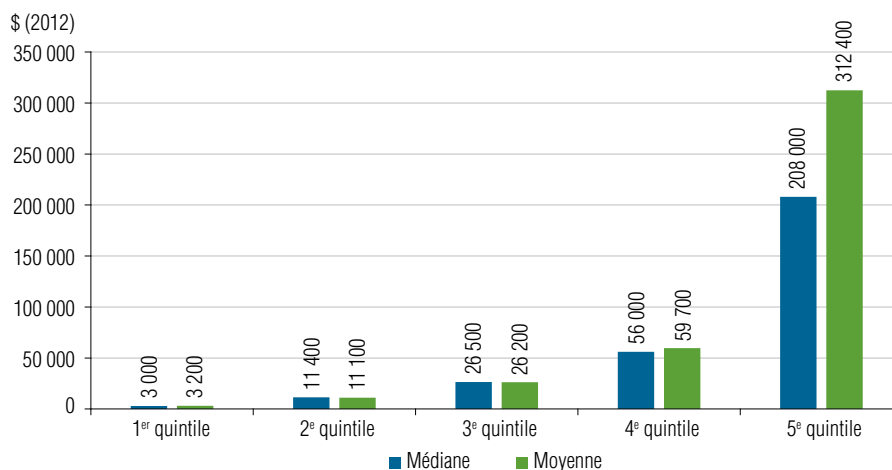
Source : Statistique Canada, *Enquête sur la sécurité financière*, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

La figure 2 illustre plus précisément l'effet des successions d'un montant important sur la valeur moyenne des héritages au Québec. La différence entre les héritages les plus élevés par rapport à ceux situés au bas de la répartition est très marquée, et ce, peu importe le type de mesure centrale utilisée : les valeurs médiane et moyenne des héritages du quintile supérieur atteignent respectivement 208 000\$ et 312 400\$, alors que ces valeurs varient entre 3 000\$ et 60 000\$ dans les quintiles inférieurs.

Bien entendu, l'héritage peut également être légué sous la forme de biens. Si les résultats de l'ESF ne permettent pas d'identifier précisément la nature des biens hérités, il est cependant possible de savoir si la résidence principale des familles répondantes a été obtenue en totalité ou en partie dans le cadre d'une succession. Cette information peut paraître cruciale à plusieurs égards puisque, d'un côté, l'héritage d'une résidence peut évidemment réduire considérablement les frais de logement et, de l'autre, produire un effet de richesse non négligeable en augmentant le degré de solvabilité des familles. Cela dit, on constate que près de 6% des familles propriétaires au Québec ont hérité de leur résidence, une proportion analogue à celle qui s'observe dans le reste du Canada. Si ce pourcentage apparaît relativement faible, la valeur monétaire de ces transferts immobiliers apparaît en revanche non négligeable : la valeur de l'ensemble des résidences héritées se chiffre à 32 milliards de dollars en 2012, pour des résidences valant en moyenne 275 000\$ (données non illustrées).

Figure 2

### Valeur des héritages reçus selon le rang quintile de la valeur des héritages, Québec, 2012



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la sécurité financière*, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

### Les héritiers sont-ils plus riches que les non-héritiers ?

L'héritage contribue au bien-être financier des individus et familles. De plus, les successions joueraient un rôle important au chapitre des inégalités patrimoniales (Piketty, 2013). À ce sujet, Piketty (2013) démontre à partir des données françaises<sup>3</sup> que les héritages sont en voie d'atteindre le niveau d'importance que ceux-ci affichaient au XIX<sup>e</sup> siècle, une époque alors caractérisée par de profondes inégalités patrimoniales<sup>4</sup>. Selon le même auteur, les héritiers jouiraient d'un avantage économique indéniable par rapport aux personnes qui ne peuvent compter que sur leur travail et leurs épargnes pour constituer leur patrimoine.

Que pouvons-nous conclure sur le sujet en ce qui concerne le Québec ? Est-ce que le volume des successions est suffisant pour engendrer des inégalités systématiques entre les familles héritières et non héritières ? Les analyses de régression suggèrent à cet égard un lien entre le fait d'avoir hérité et l'ampleur du patrimoine accumulé (valeur des actifs moins les dettes). En effet, même en tenant compte de l'âge et des revenus, qui constituent deux facteurs explicatifs fondamentaux de l'accumulation patrimoniale, le fait d'avoir hérité exerce un effet positif significatif sur le niveau du patrimoine (tableau 3). Les données suggèrent donc que les héritiers semblent effectivement avoir plus de chance d'avoir un patrimoine important que ceux n'ayant pas eu la chance d'obtenir une succession.

3. La France constitue sans doute un des pays qui présente une des meilleures comptabilités au chapitre des donations et successions patrimoniales.

4. D'après les estimations de Piketty calculées pour la France, « l'héritage va représenter pour les générations nées à partir des années 1970-1980 près du quart des ressources totales – issues de l'héritage et du travail – dont elles vont disposer au cours de leur vie. En termes de masses globales en jeu, l'héritage a donc déjà pratiquement retrouvé l'importance qui était la sienne pour les générations du XIX<sup>e</sup> siècle [...]. Encore faut-il préciser qu'il s'agit des prévisions correspondant au scénario central : si les conditions du scénario alternatif se trouvent réunies [...], alors l'héritage pourrait représenter plus du tiers, voire près des quatre dixièmes, des ressources pour les générations du XXI<sup>e</sup> siècle » (Piketty, p. 665).

Tableau 3

**Déterminants de la valeur du patrimoine (avoirs nets) des familles économiques, Québec, 2012**

	Sig	β	ET
<b>Intercepte</b>		<b>-9618,19</b>	<b>55699,45</b>
A reçu un héritage	†		
Oui (référence)			
Non	†	-133448,20	52890,03
<b>Âge du principal soutien économique</b>	+++		
Moins de 35 ans (référence)			
35 à 44 ans		-63014,04	49548,74
45 à 54 ans	++	152839,24	54658,27
55 à 64 ans	+++	390875,56	60390,81
65 ans et plus	+++	374221,69	47085,91
<b>Revenus nets</b>	+++		
Moins de 25 000 \$ (référence)			
25 000 \$ à 49 999 \$	+++	220374,68	35890,64
50 000 \$ à 74 999 \$	+++	434215,98	32854,18
75 000 \$ à 99 999 \$	+++	635065,38	73795,66
100 000 \$ à 124 999 \$	+++	954743,01	92316,87
125 000 \$ et plus	+++	1901746,96	171918,02

β Bêta ou coefficient de régression. Les coefficients mesurent l'augmentation (ou la baisse) de l'avoir net associé à chaque unité d'augmentation de la variable indépendante, tout en tenant compte de l'effet des autres variables du modèle.

Seuil : † : 0,05 ; ++ : 0,01 ; +++ : 0,001.

ET : Erreur-type.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la sécurité financière*, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 4

**Proportion de familles ayant déjà reçu un héritage selon le quintile d'avoirs nets et la valeur moyenne des héritages déclarés, Québec, 2012**

	%	Intervalle de confiance		\$	Intervalle de confiance	
1 <sup>er</sup> quintile	14,5*	10,1	20,2	30 600**	15 000	46 200
2 <sup>e</sup> quintile	19,5	14,9	25,1	24 700*	13 400	36 000
3 <sup>e</sup> quintile	27,6	22,7	33,1	42 900*	25 800	60 000
4 <sup>e</sup> quintile	37,1	31,7	42,7	74 700	56 200	93 200
5 <sup>e</sup> quintile	42,1	36,8	47,5	157 500*	109 700	205 300
<b>Total</b>	<b>28,1</b>	<b>25,8</b>	<b>30,5</b>	<b>82 100</b>	<b>65 700</b>	<b>98 600</b>

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation entre 25 % et 33 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la sécurité financière*, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

La proportion de familles héritières tend ainsi à augmenter avec le niveau de richesse (tableau 4). Le contraste est particulièrement évident entre le quintile le plus pauvre et le plus riche : seulement 15 % des familles du premier groupe ont déjà reçu un héritage, alors qu'il s'agit de 42 % des familles les plus aisées. Une corrélation analogue tend à se dessiner quant aux montants déclarés en héritage. La démarcation entre le quintile supérieur apparaît encore plus nettement ici : alors que le montant moyen des héritages varie de 25 000 \$ à 75 000 \$ du premier au quatrième quintile, celui du cinquième quintile atteint plus de 150 000 \$.

En somme, les familles héritières ont un patrimoine significativement supérieur à celui des familles non héritières, soit une valeur patrimoniale moyenne de 694 400 \$ contre 391 300 \$ (données non illustrées). De surcroît, les revenus moyens du premier groupe sont également significativement plus élevés (60 900 \$ c. 52 700 \$). Tous ces résultats semblent donc démontrer que l'héritage joue un rôle déterminant dans le niveau de richesse des familles.

### Soutien financier offert à un membre apparenté à l'extérieur du ménage

À l'instar du phénomène des héritages, peu d'analyses ont été réalisées sur les transferts monétaires ou les donations effectuées entre familles vivantes au Québec et au Canada<sup>5</sup>. Or, la valeur de ces transferts au Canada équivaut à près de 17 % de l'ensemble des transferts reçus par les ménages en 2008, soit près d'un dollar sur cinq des revenus provenant des principaux transferts gouvernementaux<sup>6</sup> et des paiements de pension alimentaire ordonnés par un tribunal (Statistique Canada, 2011 : 10).

5. L'analyse menée par Statistique Canada (2011) constitue l'une des rares études sur le sujet.

6. Comprendant les prestations universelles pour la garde d'enfants, le crédit pour taxe sur les produits et services, les prestations fiscales pour enfants ou crédits d'impôt pour enfants, l'aide sociale et les prestations d'assurance-emploi (calcul effectué par l'auteur).

Les transferts peuvent également être considérés comme une facette incontournable de l'héritage (Piketty, 2013)<sup>7</sup>, certaines familles préférant léguer une partie de leur patrimoine de leur vivant dans un élan de solidarité intergénérationnelle afin de partager les ressources et de se prémunir contre les risques (Cheal, 2003 : 64). Des recherches ont d'autre part démontré l'importance des transferts interfamiliaux, notamment afin d'aider des personnes ayant perdu un emploi (Gottlieb et coll., 2014) ou pour faciliter l'acquisition d'un bien immobilier par les enfants (Piketty, 2013 : 624-625).

### Les familles québécoises sont moins portées à transférer de l'argent à d'autres membres vivant à l'extérieur du ménage que celles des autres provinces

Environ 9 % des familles québécoises ont offert un soutien financier à un membre apparenté vivant à l'extérieur du ménage en 2012, un résultat se rapprochant de ce qui est observé en 2005<sup>8</sup> (tableau 5). On note que les familles donatrices du Québec apparaissent relativement moins nombreuses en 2012 que celles de l'Ontario (12 %), de la Saskatchewan (13 %), de l'Alberta (15 %) et de la Colombie Britannique (12 %). En moyenne, le montant des donations atteint 5 300 \$ au Québec lors de cette même année, soit un niveau inférieur à celui observé dans le reste du Canada (7 200 \$). La valeur totale des transferts interfamiliaux québécois se chiffre à environ 1,6 milliard de dollars en 2012, ce qui représente seulement 15 % des transferts interfamiliaux au Canada, alors que les familles du Québec constituent le quart des familles au pays (données non illustrées).

Tableau 5

#### Proportion de familles ayant offert un soutien financier à des personnes apparentées ne faisant pas partie du ménage selon la province, Canada, 2005 et 2012

	2005			2012		
	%	Intervalle de confiance		%	Intervalle de confiance	
Terre-Neuve-Labrador	10,3**	6,1	16,9	6,3*	4,2	9,4
Île-du-Prince-Édouard	F	5,7	25,6	12,8*	8,2	19,3
Nouvelle-Écosse	14,4*	9,5	21,2	9,9*	7,1	13,7
Nouveau-Brunswick	F	...	...	8,5*	6,1	11,7
Québec	11,3	8,4	15,0	8,7	7,3	10,3
Ontario	16,3†	14,1	18,8	11,7†	10,0	13,7
Manitoba	13,7*	9,4	19,4	11,5	8,8	15,0
Saskatchewan	13,0*	9,4	17,8	13,0†	10,1	16,7
Alberta	11,5*	8,3	15,8	14,9†	11,7	18,9
Colombie-Britannique	15,1	11,8	19,0	11,5†	9,6	13,7
<b>Canada</b>	<b>13,8</b>	<b>12,5</b>	<b>15,3</b>	<b>11,1</b>	<b>10,2</b>	<b>12,1</b>

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation entre 25 % et 33 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

† Différence statistiquement significative avec le Québec au seuil de 95 %.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la sécurité financière*, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec

### Les avoirs déterminent la propension à fournir un soutien financier

Les analyses de régression permettent d'affirmer que les avoirs totaux accumulés par les familles constituent un facteur qui influence la probabilité de fournir un soutien financier (résultats non illustrés). Comme on peut le constater à partir du tableau 6, les familles appartenant au quintile supérieur d'avoirs totaux<sup>9</sup> semblent plus souvent disposées à offrir du soutien financier à un membre ne faisant pas partie de l'unité familiale. Ainsi, 14 % de ces familles ont agi de la sorte en 2012, alors que cette proportion varie entre 6 % et 9 % dans les familles faisant partie des quintiles inférieurs.

Tableau 6

#### Proportion de familles ayant offert un soutien financier à des personnes apparentées ne faisant pas partie du ménage selon le quintile des avoirs totaux, Québec, 2012

	%	Intervalle de confiance	
<b>Avoirs totaux</b>			
1 <sup>er</sup> quintile	7,5**	4,3	12,5
2 <sup>e</sup> quintile	8,1*	5,2	12,5
3 <sup>e</sup> quintile	6,1*	4,2	8,9
4 <sup>e</sup> quintile	9,2*	6,5	13,0
5 <sup>e</sup> quintile	14,3	10,6	18,9
<b>Total</b>	<b>8,7</b>	<b>7,3</b>	<b>10,3</b>

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation entre 25 % et 33 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la sécurité financière*, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

7. À ce sujet, Piketty note que l'on assisterait présentement à un « nouvel âge d'or » des donations en Europe, lequel s'avérerait « un ingrédient essentiel du retour de l'héritage actuellement en cours » (Piketty, p. 624-625).

8. Rappelons que l'ESF de 2005 et 2012 recueille l'information pour l'année précédant l'enquête.

9. Somme des actifs financiers et non financiers non déduite de la valeur du passif.

Contrairement aux attentes, l'âge et le revenu ne semblent pas déterminer la propension des familles à fournir un soutien financier lorsque l'on tient compte de la valeur de l'ensemble des capitaux accumulés (résultats non illustrés). Or, comme nous le verrons un peu plus loin, le fait d'avoir des enfants devrait jouer un rôle dans la propension des familles à faire des transferts financiers. Mais, comme il est impossible d'établir les liens entre les familles donatrices et bénéficiaires, puisque ces informations ne sont pas recueillies par l'ESF de 2005 et 2012, les dons aux enfants ne peuvent être compilés. Toutefois, si l'on se fie aux données de l'ESF de 1999 pour nous éclairer sur le sujet, il semble que l'aide tend en effet à être le plus souvent dirigée vers les enfants<sup>10</sup>.

Malgré cela, les données de l'ESF de 2012 permettent d'estimer que le principal soutien financier des familles recevant de l'aide financière est âgé en moyenne de 34 ans. Ces familles affichent respectivement un revenu après impôt moyen et médian de 30 600 \$ et de 19 800 \$ (données non illustrées). Une grande partie de cette aide semble destinée à financer les études de ces jeunes. En effet, 40 % des unités familiales aidées (comprenant les personnes seules) avaient un étudiant comme principal soutien. D'une manière connexe, il est aussi intéressant de souligner que 57 % des familles ayant un étudiant comme principal soutien ont reçu un soutien financier de la part de leur famille en 2012 (données non illustrées).

## Moins de familles recevant de l'aide financière que celles qui en offrent...

Environ 6 % des familles québécoises déclarent avoir reçu un soutien financier de la part d'un ménage apparenté en 2012, soit une proportion comparable à ce qui s'observe dans les autres provinces (données non illustrées). Ce chiffre apparaît relativement faible lorsque l'on rappelle que 9 % des familles ont fourni un soutien financier la même année. Cette non-concordance entre les familles recevant des transferts et celles qui en offrent sous-entend que le nombre de familles bénéficiant d'un soutien financier est probablement sous-estimé<sup>11</sup>. À ce sujet, Mason et coll. (2006) ont aussi observé une discordance entre les valeurs des montants déclarés par les familles bénéficiaires<sup>12</sup> et donatrices à partir des données états-uniennes, ce qui s'expliquerait notamment selon eux par des erreurs de déclaration et par le fait que plusieurs montants soient dirigés vers des membres habitant à l'étranger (Mason et coll., 2006 : 21).

## Discussion

Comme on a pu le constater dans cette courte analyse, l'augmentation du flux successoral au Québec entre 2005 et 2012 démontre que le phénomène de l'héritage a atteint une ampleur non négligeable. Environ une famille sur quatre a déjà reçu au moins un héritage en 2012. Entre 2007 et 2012, on estime à environ 20 milliards de dollars la valeur totale des transferts successoraux. Or, puisque l'ESF ne mesure que les montants

hérités et non la valeur marchande de l'ensemble des biens légués (telle une résidence), nous considérons que ces données tendent vraisemblablement à sous-estimer l'ampleur économique réelle des héritages. Ainsi, environ une famille propriétaire sur vingt a acquis sa résidence dans le cadre d'une succession, soit un bien d'une valeur non négligeable qui n'entre pas dans l'évaluation de la valeur de l'héritage telle que mesurée par l'ESF.

À l'instar des conclusions formulées par Piketty (2013), les résultats de l'ESF suggèrent que l'héritage constitue un facteur d'enrichissement de premier plan pour les familles légataires. Même en tenant compte de l'âge et du revenu, il s'avère que les familles héritières ont plus de chance de se retrouver dans les quintiles supérieurs de richesse patrimoniale. Environ quatre familles sur dix appartenant au quintile supérieur d'avoirs nets ont déjà reçu un héritage, ce qui s'avère largement supérieur aux proportions observées dans les familles les moins aisées, et ce, sans oublier la valeur largement supérieure des successions. Ajoutons d'autre part que les familles héritières ont également des revenus significativement plus élevés que celles non héritières. On peut mentionner à ce sujet que les legs ne procurent pas seulement un enrichissement immédiat, ils augmentent aussi les capacités d'investissement et d'épargne des ménages et, ce faisant, les revenus qui peuvent être potentiellement dégagés. Les résultats de l'ESF tendent donc à appuyer l'hypothèse selon laquelle l'héritage agit comme un important facteur d'inégalités économiques (Piketty, 2013).

10. 38 % des familles donatrices affirmaient soutenir un enfant, soit un pourcentage comparable à celles fournissant de l'aide à un ex-conjoint de droit ou de fait (36%). À noter que ces données ne sont pas disponibles dans les cycles 2005 et 2012 de l'ESF.

11. On peut soupçonner ici la présence d'un tabou afin d'expliquer cette situation, à savoir l'existence de réticences chez les répondants à affirmer dépendre d'autrui pour leur subsistance. Même si Statistique Canada garantit la confidentialité des renseignements divulgués par les répondants, on peut aussi émettre l'hypothèse que certaines personnes ne souhaitent pas déclarer ces revenus pour des raisons d'ordre fiscal (malgré le fait que les dons interfamiliaux ne soient pas imposables) ou parce qu'ils croient que cela peut affecter leur situation en lien avec l'obtention d'autres transferts gouvernementaux (les prestations d'aide sociale, par exemple).

12. Les taux de non-réponse très élevés relativement à la question du montant du soutien reçu nous empêchent de publier cette donnée.



Ce mécanisme de transfert de richesse s'opère aussi à travers les dons inter-familiaux, puisque près d'une famille québécoise sur dix affirme avoir offert un soutien financier à un membre vivant à l'extérieur de l'unité familiale. Si les données de l'ESF ne permettent pas d'identifier formellement les destinataires et la finalité des transferts, les données indiquent que les enfants aux études représentent un des principaux groupes bénéficiaires. Dans la mesure où les donations peuvent représenter la facette « vivante » de l'héritage, des études supplémentaires devraient, selon nous, être réalisées afin d'identifier les dons d'importance en fonction de l'âge des familles donatrices ainsi que les raisons de leur versement.

L'importance économique de l'héritage incite d'ailleurs à revisiter un des postulats centraux de la théorie du cycle de vie (Modigliani, 1966) selon lequel les personnes procèdent pratiquement à la

liquidation de leur patrimoine en fin de vie afin de subvenir à leurs besoins. Si cette théorie pouvait tenir à une époque où les travailleurs âgés ne pouvaient compter que sur leurs épargnes (généralement thésaurisées) et, ultimement, leur famille pour compenser l'absence de salaire en fin de vie active, celle-ci semble moins apte à saisir la réalité actuelle où les fonds de pension privés et universels ont considérablement augmenté le revenu personnel des personnes âgées (Crespo et Rheault, 2013) et où l'effet cumulatif de la hausse des revenus a concouru à l'accroissement important du patrimoine des ménages et de leurs capacités d'épargne (Gauthier, 2015).

Plusieurs points de vue s'opposent quant à l'importance future que prendront les transferts patrimoniaux; certains anticipant un accroissement massif des successions (Piketty, 2013)<sup>13</sup> et d'autres, plus « pessimistes », misant sur une croissance plus modérée du phénomène.

Schématiquement, le débat doit prendre en considération que la hausse de la valeur patrimoniale des familles âgées (notamment celles issues de la génération des *baby-boomers*) et, ce faisant, le potentiel de transfert d'avoirs sera limité par la hausse rapide de l'espérance de vie des personnes âgées (Payeur, 2015). Cette perspective démographique suppose que les générations âgées devront exercer des pressions plus grandes sur leurs avoirs accumulés, surtout si celles-ci tiennent à maintenir leurs dépenses de consommation à un niveau similaire ou supérieur à celui de leur vie active, ce qui abaissera la valeur du patrimoine pouvant être légué à leurs descendants. De plus, il apparaît essentiel de tenir compte de l'évolution que connaîtront les donations afin de saisir l'ampleur réelle des transferts patrimoniaux. Des simulations économétriques intégrant ces différentes variables prédictives seraient, selon nous, en mesure d'apporter un éclairage déterminant sur ce débat.

## Références

- CHEAL, David J. (2003). *Viellissement et évolution démographique au Canada*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 293 p.
- CRESPO, Stéphane, et Sylvie RHEAULT (2013). *Revenu, faible revenu et inégalité de revenu: Portrait des Québécoises et des Québécois de 55 ans et plus vivant en logement privé*. Québec, Institut de la statistique du Québec, 124 p.
- GAUTHIER, Marc-André (2015). « Évolution de la situation financière des ménages québécois entre 1999 et 2012 », *Coup d'œil sociodémographique*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 11 p.
- GOTTLIEB, Aaron., Natasha PILKAUSKAS et Irwin GARFINKEL (2014). « Private Financial Transfers, Family Income, and the Great Recession ». *Journal of Marriage and Family*, 76: 1011–1024.
- MASON, Andrew, Ronald LEE, An-Chi TUNG, Mun-Sim LAI et Tim MILLER (2006). « Population Aging and Intergenerational Transfers: Introducing Age into National Accounts », document de travail n° 12770 du National Bureau of Economic Research, Cambridge, États-Unis.
- MODIGLIANI, Franco (1966). *The Life Cycle Hypothesis of Saving, the Demand for Wealth and Supply of Capital*, Social Research, p. 160- 217. Document électronique, publié par ProQuest Information and Learning Company.
- PAYEUR, Frédéric F. (2015). « La mortalité et l'espérance de vie au Québec », *Coup d'œil sociodémographique*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 7 p.
- PIKETTY, Thomas (2013). *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 969 p.
- SHOENI, Robert F. (1997). « Private Interhousehold Transfers of Money and Time: New Empirical Evidence », *Review of Income and Wealth*, vol. 43, p. 423-448.
- STATISTIQUE CANADA (2011). *La mesure des transferts volontaires entre ménages au Canada*, Document de recherche, n° 75F0002MIF au catalogue, p. 1-34.

13. À ce sujet, une étude de la BMO conclut que le Canada est à l'aube du plus important transfert patrimonial de l'histoire devant atteindre les mille milliards de dollars au courant des vingt prochaines années. [En ligne]. [<https://nouvelles.bmo.com/press-releases/selon-une-etude-de-bmo-ligne-d-action-l-heritage-tsx-bmo-201407080956149002>].